

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe du cadre de vie
Direction de la Culture
0413311676

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 DECEMBRE 2018
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA / MME SABINE BERNASCONI**

OBJET : Partenariat culturel - Aide au développement culturel des communes - 5ème répartition et commémorations de la fin de la Première Guerre Mondiale.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la Déléguée à la Culture, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le soutien financier en fonctionnement apporté aux communes du département par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône au titre de l'aide au développement culturel des communes, est destiné aux activités culturelles gérées directement par celles-ci.

Cette coopération à l'échelon départemental permet de favoriser des politiques culturelles aux enjeux dépassant le seul champ culturel et artistique, alimentant des ambitions publiques élargies à la solidarité active, à l'attractivité territoriale (aménagement, tourisme, développement économique, créativité culturelle...) ou encore au rayonnement culturel et patrimonial du territoire.

Cette aide a pour objectif de valoriser notamment les petites et moyennes communes du territoire, dans une logique d'aménagement culturel du territoire et de circulation des publics. Il s'agit de les accompagner dans l'élaboration de leur programmation.

Dans ce cadre, il est ainsi proposé l'attribution de 3 subventions de fonctionnement conformément au tableau joint en annexe, notamment une subvention en faveur de la commune d'Aubagne dont l'ensemble du projet culturel s'inscrit dans le cadre d'une politique municipale ambitieuse s'appuyant sur une programmation active et dynamique d'événements alliant proximité, tradition et rayonnement. Cette politique volontariste a pour corollaire un rayonnement culturel toujours plus important de la commune sur l'ensemble de son territoire, voire au-delà des frontières nationales.

En effet, depuis l'événement Marseille Capitale européenne de la Culture 2013 dans lequel le territoire d'Aubagne et la commune ont joué un rôle exceptionnel, cette dernière développe des projets culturels de grande ampleur axés sur les cultures traditionnelles mais également sur la politique de lecture publique, l'enseignement artistique, des événements « grand public » proposés dans l'espace public. Au titre de 2018, elle a particulièrement renforcé sa politique culturelle qui se veut un levier majeur d'attractivité touristique et économique.

Le Département souhaite donc apporter une aide exceptionnelle à la ville d'Aubagne au titre de l'Aide au Développement culturel des communes 2018 pour des manifestations qui se sont déroulées tout au long de l'année, se poursuivant jusqu'en décembre et pour lesquelles un bilan annuel est systématiquement adressé à la collectivité départementale, comme spécifié dans les conventions.

Enfin, le Département entend soutenir les communes désireuses de marquer le centenaire de l'armistice de 1918 par des commémorations mémorielles. Le présent rapport concerne 4 subventions destinées à soutenir ces célébrations mémorielles.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL